

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Roussillon Conflent et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Cette taxe, votée le 07/07/2018, est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the « Communauté de Communes Roussillon Conflent » and the « Conseil Départemental of Pyrénées Orientales ». This tax, voted on 07/07/2018, is based on the type of accommodation and the number of people.

#### EXONERATIONS LEGALES (*sur justificatifs*)

-  Les personnes de moins de 18 ans.
-  Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des 16 communes membres de Roussillon Conflent
-  Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

#### LEGAL EXEMPTIONS (*with supporting documents*)

-  People under 18
-  Seasonal contractors employed on the Territory.
-  People benefiting from emergency accommodation or temporary rehousing.

CATEGORIES D'HEBERGEMENT CATEGORIES OF ACCOMMODATION	CLASSEMENT TOURISTIQUE TOURIST RANKING	TARIF DE TAXE DE SEJOUR A COLLECTER PAR PERSONNE ET PAR NUIT INCLUANT LA TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE DE 10% TOURIST TAX TO BE COLLECTED PER PERSON AND PER NIGHT INCLUDED DEPARTEMENT TOURIST TAX OF 10%
<b>Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, et meublés de tourisme</b> Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism	Palaces	1,50
	5*	1,04
	4*	0,80
	3*	0,60
	2*	0,60
	1*	0,55
<b>Villages de vacances</b> Vacation Villages	4* et 5*	0,60
	1*, 2*, 3*	0,55
<b>Chambres d'hôtes, Auberges collectives</b> Bed and Breakfast	-	0,55
<b>Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques</b> Camper van's areas and tourist carparks	<b>Par tranche de 24H</b> For a duration of 24H	0,40
<b>Terrains de camping et terrains de caravanage</b> Campsites	3*, 4* et 5*	0,40
	1* et 2*	0,22
<b>Ports de plaisance</b> Yacht Harbour	-	0,22
<b>Hébergements non classés ou en attente de classement (hors hébergement de plein air)</b> All unclassified accommodation or accommodation awaiting classification (except for campsite)	-	<b>Taux de 1% du coût de la nuitée par personne (plafonné à 1,36€)</b> <b>+ 10% de taxe additionnelle départementale</b>